



ARRÊTÉ
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE
DE SECRÉTAIRE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE 2^E CLASSE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 9 février 2015 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages évolués prévus dans les concours et examens portant sur le traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2016 modifié fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2^e classe ;

Vu l'arrêté du 12 août 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2^e classe,

Arrête

Art. 1^{er} – Madame Valérie PIPELIER, administratrice de l'État du deuxième grade, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2^e classe au titre de l'année 2025.

Art. 2 – Sont nommés membres du jury :

M. Charly CAMPS, secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2^{ème} classe,
Mme Morgane CASSAI, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
Mme Melinda DUFOND, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
M. Florent JOULAIN, cadre contractuel de catégorie A,

Mme Noémie PEIGNIER-POUSSEO, attachée principale des systèmes d'information et de communication,

M. Nadir SOUABEG, attaché principal des systèmes d'information et de communication.

Art. 3 – En cas d'empêchement de Madame Valérie PIPELIER, les fonctions de président du jury seront assurées par Monsieur Nadir SOUABEG.

Art. 4 – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour le directeur des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels



Marie BÉLOU-AFFRE